MAIRIE
de Gondecourt

OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 27/04/2026 et complétée le 15/05/2026 **Affichée en mairie le 29/04/2026**	
Par :	**Monsieur LETURGEZ Laurent, Madame LETURGEZ Valerie**
Demeurant à :	**7 RUE JULES GUESDE** **59320 EMMERIN**
Sur un terrain sis à :	**32 Rue de la Chasse à Roisnes** **59147 Gondecourt** **266 AE 307, 266 ZD 323**
Nature des Travaux :	**CLÔTURE**

N° DP 059 266 26 00035

Surface de plancher existante :
m²

Surface de plancher créée :
0m²

Surface de plancher supprimée :
0m²

Le Maire de la Ville de Gondecourt

Vu la déclaration préalable présentée le 27/04/2026 par Monsieur LETURGEZ Laurent, Madame LETURGEZ Valerie,
Vu l'objet de la déclaration,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L et R 421-1 et suivants,
Vu le PLU approuvé le 29/05/2013, modifié le 02/10/2014, révisé le 28/02/2017, modifié le 26/03/2019, le 27/03/2023, le 03/07/2023, et le 18/11/2024,

Vu le Permis de Construire n°059 266 25 0001 accordé le 26/03/2025,
Vu la Déclaration d'ouverture de chantier déposée en mairie le 05/09/2025,

Vu les pièces complémentaires reçues en mairie le 15/05/2026,

Considérant que le terrain, objet de la présente demande de déclaration préalable, a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 26/03/2025,

Considérant que ce permis de construire prévoit la réalisation de clôture sur ce même terrain,

Considérant qu'aucune déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux relative au permis de construire n° 059 266 25 0001 a été déposé en mairie à ce jour,

Considérant ainsi que le permis de construire susvisé est encore en cours de réalisation et qu'un permis de construire modificatif doit donc être déposé afin de modifier la composition des clôtures envisagées,

Publié le : 04/06/2026 15:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/64842

Considérant que l'article 1AU11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme dispose que : *« Les clôtures et les portails devront présenter une perméabilité supérieure à 95% et ne pas faire obstacle au libre écoulement des eaux. »*

Considérant que les clôtures envisagées ne présentent pas une perméabilité supérieure à 95%,

Considérant ainsi que le projet n'est pas conforme à l'article 1AU11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant donc qu'il y a lieu de s'opposer à la présente demande,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'opposition.

Gondecourt, le 01/06/2026

MAIRIE DE GONDECOURT 59147

Le Maire

Régis BUÉ

Affiché en mairie le : 03/06/2026

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi au moyen de l'application informatique telerecours citoyens accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Un recours gracieux auprès de l'auteur de la présente décision ou un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'urbanisme ou du Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État, peuvent aussi être engagés à compter du début du délai de recours contentieux susmentionné.
Le délai d'introduction d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique à l'encontre d'une décision relative à une autorisation d'urbanisme est d'un mois Le silence gardé pendant plus de deux mois sur ce recours par l'autorité compétente vaut décision de rejet.
Le délai de recours contentieux contre une décision mentionnée au premier alinéa n'est pas prorogé par l'exercice d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique (Article L. 600-12-2 du code de l'urbanisme).

Publié le : 04/06/2026 15:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/64842